CADRAGE POUR LE DEROULEMENT DES EPREUVES

de Langues Vivantes Étrangères : **ALLEMAND (LVA)**

**BTS Hôtellerie – Restauration (options A / B)**

**Rouen – session 2015**

**A/ Référentiel (arrêté du 4 mai 2001 modifiant l’arrêté du 3 septembre 1997) :**

**E. 2 COMMUNICATION EN LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE (Coefficient : 4)**

Langue vivante étrangère A (Coefficient : 2) U21

Langue vivante étrangère B\* (Coefficient : 2) U22

\* Le choix de la langue anglaise est obligatoire en langue vivante étrangère B.

**OBJECTIFS**

L'épreuve a pour but d'évaluer :

**1° La compréhension de la langue vivante étrangère orale**

Il n'est pas exclu que certains documents soient des enregistrements proposés à l'écoute collective.

**2° L’expression orale dans la langue vivante étrangère choisie**

Il s'agit de vérifier la capacité du candidat à participer utilement à un dialogue dans la langue vivante étrangère choisie conduit dans une perspective professionnelle.

**FORME DE L’ÉVALUATION : ponctuelle**

Sous-épreuve orale d’une durée de **20 minutes** (précédée d'un temps égal de préparation), coefficient : 2.

Chaque sous-épreuve consiste en un entretien prenant appui sur des documents appropriés [...].

**B/ Préconisations pour les épreuves ponctuelles orales :**

***a) Type de supports préconisés pour la compréhension de l'oral***

− De préférence : des documents vidéo **authentiques récents** (format MP4 ou FLV), lisibles par le logiciel *VLC Player,* **en lien avec le domaine professionnel du candidat** et qui n’excèdent pas **3 minutes**.

− À défaut : des documents audio authentiques récents (format MP3), lisibles par le logiciel *VLC Player*, en lien avec le domaine professionnel du candidat et qui n’excèdent pas 2 minutes.

**N.B.** : Tous ces documents porteront mention de leur ***source*** et d’un ***titre***. Chaque support vidéo (ou audio) sera accompagné de **deux fiches** :

- l’une destinée à l’examinateur : elle comportera le script de l’enregistrement ;

- l’autre destinée au candidat : elle précisera le titre et la source du document. Elle sera si possible revêtue d’une photo et d’une phrase extraite du document. Elle pourra contenir une aide lexicale (5 mots / expressions maximum).

***b) Temps de préparation (20 minutes)***

Il est conseillé aux candidats en loge trois visionnages (ou écoutes) du document vidéo (ou audio). Les candidats disposeront d’une fiche illustrée comportant le titre, la source et l’aide lexicale éventuelle propres au document. Pendant les 20 minutes de préparation, les candidats veilleront à prendre des notes, sans chercher à retranscrire le document textuellement.

***c) Déroulement de l’épreuve (20 minutes)***

Pendant la ***première partie de l'épreuve***, le candidat présente un compte rendu d'audition en langue vivante étrangère. L’examinateur laisse le candidat s’exprimer tant qu’il le souhaite et peut intervient ensuite ponctuellement pour l’aider à préciser certains points de compréhension. L’examinateur veillera à n’évaluer que la compréhension du document, sans tenir compte de la qualité de l’expression.

La ***seconde partie de l'épreuve*** consiste en un entretien en langue vivante étrangère axé sur l'expérience professionnelle du candidat, ses perspectives professionnelles, la place des langues étrangères et de la mobilité dans son parcours ou tout autre sujet ayant trait à sa formation dans une perspective professionnelle. Dans cette partie, l'examinateur tiendra compte de la qualité de l'expression du candidat.

Les examinateurs utiliseront la grille d’évaluation LVA mise à leur disposition.